



**Région Centre-Val de Loire**

**Département du Loiret**

**Communes de Fontenay sur Loing  
et Ferrières en Gâtinais**

**Enquête publique unique relative à la demande de  
déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement  
de la zone « Eco Parc » avec création de sa voie de desserte  
et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.**

**CONCLUSIONS et AVIS**

Par l'arrêté en date du **10 janvier 2022**, Madame la Préfète du Loiret a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur les communes de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing relative à :

- la demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la zone « Eco Parc » avec création de sa voie de desserte et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.
- Préalable à la cessibilité des terrains nécessaires.
- Préalable à la demande d'autorisation environnementale comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

La décision de la Présidente déléguée du Président du Tribunal Administratif d'Orléans N° E21000148/45 du **10 décembre 2021** a désigné Michel BADAIRE en qualité de Commissaire Enquêteur figurant sur la liste d'aptitude des Commissaires Enquêteurs du Loiret.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs du **jeudi 10 février 2022 au vendredi 11 mars 2022** inclus, en Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing,

La publicité de l'enquête publique a été assurée par voie d'annonces légales dans deux journaux habilités à recevoir ce type d'avis, quinze jours avant le début de l'enquête et renouvelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis prescrivant l'enquête a bien été affiché, quinze jours avant et pendant celle-ci, sur des panneaux réservés à cet effet à l'extérieur des Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing. Dans le périmètre du projet, des affiches sur fond jaune au format A2, comportant le titre «avis d'enquête publique» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm annonçant l'enquête étaient disposées. La présence de l'affichage a été vérifiée lors des permanences du commissaire enquêteur. Le dossier papier, ainsi qu'une version numérique, ont été mis à la disposition du public dans les locaux des Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing.

Le public pouvait déposer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr)

L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés conformément au planning préalablement établi tout cela dans climat calme. Cette procédure n'a pas déclenché d'inquiétude et 11 observations ont été déposées

Le dossier est de bonne qualité, il est conforme à la réglementation.

La Communauté de Communes des 4 Vallées souhaite développer l'emploi sur le bassin du Montargois. Le taux de chômage actuel y est de 10,60% contre 7,6% sur l'ensemble du département. Le projet d'éco parc vient pour permettre de réduire ce chômage avec un objectif de 800 emplois de toutes qualifications.

Le projet impacte une surface de l'ordre d'une quarantaine d'hectares de terres en friches, la SAFER a donné son accord pour le changement de destination.

### **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

#### **Avantages du projet**

- Ce projet d'aménagement concerté est conforme aux objectifs définis par le demandeur qui sont de dynamiser l'emploi.
- L'aménagement de cet éco parc sera un plus pour le développement économique sur le territoire de la Communauté de Communes permettant ainsi la réduction du taux de chômage dans le bassin du Montargois.
- La surface concernée est une friche pour laquelle la SAFER ne met pas d'opposition.
- La proximité de l'autoroute est un argument important quant à la création de ce parc, d'où la création d'une voie d'accès permettant de minimiser les contraintes, surtout de la circulation des poids lourds. La création d'une piste cyclable sécurisée correspond bien à l'avenir des déplacements doux.
- Les modifications des Plans Locaux d'Urbanisme sont peu importantes ce sont des adaptations indispensables à la réalisation du projet.
- Soutien à l'entreprise Cristal Union pour son projet de mise en place d'une filière de sucres biologiques et lui permettre d'aménager son site pour développer cette activité.
- Réalisation d'une étude de faisabilité de restructuration d'une filière d'approvisionnement en circuits courts pour la future cuisine centrale intégrée au sein du projet de restructuration de l'ancien collège de Ferrières.

#### **Inconvénients du projet**

- Il s'agit de consommation d'espaces potentiellement agricoles.
- Toutes les parcelles ne sont pas encore acquises.
- Quelles sont les garanties de la création de 800 emplois, dont certains qualifiés.
- Il est regrettable d'attendre la fin 2023 pour bénéficier de la nouvelle voie.

#### **Autres remarques**

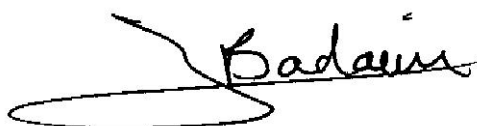
- Légitimement, le concessionnaire autoroutier s'inquiète de la préservation de la mare qui correspond à une compensation qu'il faut préserver. Bien définir l'accessibilité des ouvrages à entretenir.

- Impérativement, pour limiter la gêne auprès des habitants proches il conviendra de développer, auprès des transporteurs, un comportement respectueux des émissions sonores sur la zone par des consignes strictes et contrôlées. Tout comme un comportement vertueux sur les axes de circulation.
- Dans des cas similaires, les camions étrangers stationnant de manière sauvage en semaine et surtout le week-end posent un problème de salubrité. Sur le bord des autoroutes, des parkings dédiés aux poids lourds existent, il devrait en être de même sur cette importante zone d'activités.
- Le projet n'apporte pas d'oppositions notoires, mais de nombreuses pistes de réflexion intéressantes montrant l'intérêt porté au développement économique et la protection de l'environnement.

**Après analyse de l'ensemble des paramètres du projet, au vu des éléments positifs, j'émet un AVIS FAVORABLE à la demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la zone « Eco Parc » avec création de sa voie de desserte et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.**

**Versions numériques et papiers remises en Préfecture du Loiret, 131 Faubourg Banner, à Orléans le vendredi 8 avril 2022.**

**Le Commissaire Enquêteur**



Michel BADAIRE